

Création d'un centre de réadaptation professionnelle  
pour les handicapés physiques à Kreuzberg/Dudelange

La Ligue pour l'aide aux infirmes moteurs cérébraux se propose de réaliser à court terme avec le concours de l'Etat le projet cité sous rubrique. Le centre de réadaptation professionnelle assurera la formation professionnelle et la mise au travail de jeunes gens inadaptés physiques incapables de suivre l'enseignement postprimaire ordinaire ou d'être intégrés du point de vue professionnel soit dans le secteur public soit dans le secteur privé.

Ainsi sera comblée une grave lacune dans notre système de prise en charge des jeunes handicapés: en effet, dans le domaine des handicapés mentaux un certain nombre de centres de réadaptation professionnelle et d'ateliers protégés existent déjà, mais il y a un vide regrettable pour la propédeutique professionnelle et la mise au travail de jeunes gens atteints d'une infirmité motrice.

Les deux écoles étatiques s'occupant de l'éducation, de la scolarisation et de la rééducation des handicapés physiques au Grand-Duché de Luxembourg n'ont pas de complément au niveau de l'enseignement postprimaire de sorte que la plupart de ces élèves, une fois le terme de la scolarité obligatoire atteint, sont renvoyés soit dans leur milieu familial, soit dans différents foyers peu ou plus ou moins adaptés à cette tâche. A ce sujet il n'est pas rare de retrouver certains handicapés physiques dans des maisons de retraite ou à la clinique neuro-psychiatrique de l'Etat.

Seront admis au centre de réadaptation les infirmes moteurs graves ayant quinze ans révolus et suffisant à un profil élémentaire de socialisation et de communication.

Faute de dépistage systématique la population des handicapés physiques au Grand-Duché ne peut